CIHM Microfiche Series (Monographs) ICMH
Collection de microfiches (monographies)



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

copy may the signi	institute has attem avaliable for filming be bibliographically images in the ficantity change the ked below.	ng. Features of unique, which reproduction,	of this copy which may alter any or which ma	ch été of plai ty ogr re ou	possibie d re qui sont aphique, qu qui peuven	crofiimé ie n e se procure peut-être u ui peuvent m it exiger une filmage sont	er. Les de niques du odifier une modificati	etalis de co point de v e image re ion dans la	et exem- vue bibii- produite, a métho-
V	Coloured covers / Couverture de cou				Coloured	pages / Pag	ges de cou	ieur	
	Covers damaged Couverture endon					amaged / Pa		-	
	Covers restored a	nd/or iaminated	1/			staurées et/o			
	Couverture restau			✓		scoioured, si écoiorées, ta			
	Cover titie missing	/ Le titre de co	ouverture manqu	е	1				
	Coioured maps / C	Cartes géograpi	hiques en coule	Jr	4	etached / Pag		ées	
	Coioured ink (i.e.	other than blue	or black) /	V	Showthre	ough / Transp	parence		
Ш	Encre de couleur					f print varies			
	Coioured piates a	nd/or iiiustratior	ns /		Qualité ir	négaie de i'in	npression		
Ш	Planches et/ou iiiu					suppiementa nd du matérie			
	Bound with other			_					
_	Relié avec d'autre			L	tissues, e	holly or parti etc., have be	en refilmed	to ensure	the best
	Only edition available / Seule édition disponible				partiellen	image / l nent obscurci tc., ont été fi	es par un f	euiliet d'err	rata, une
	Tight binding may of interior margin / L	cause shadows a reliure serré	or distortion aion e peut causer d	g le	obtenir ia	meilieure im	nage possil	ole.	iaçon a
	i'ombre ou de la intérieure.				discolour	g pages w ations are file	med twice	to ensure	the best
	Blank leaves adde within the text. Who mitted from filmin blanches ajoute apparaissent dans possible, ces page	enever possible g / Il se peut qu ées lors d'ur s le texte, mais,	e, these have been ne certaines page ne restauratio iorsque cela éta	n es n	coloratio	image / Les ns variables leux fois afin	ou des d	écoloratio	ns sont
	Additional comme Commentaires su								
	tem is filmed at the red cument est filmé su ta								
10x	14	x	18x	22x		26x		30x	
	100								
	12x	16x	2	Ox	24x		28x		32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images eppearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers ere filmed beginning with the front cover end ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The lest recorded freme on each microfiche shell contain the symbol — (meening "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meening "END"), whichever applies.

Meps, pletes, cherts, etc., mey be filmed et different reduction retios. Those too lerge to be entirely included in one exposure ere filmed beginning in the upper left hend corner, left to right end top to bottom, es meny fremes es required. The following diegrems illustrete the method:

L'exempleire filmé fut reproduit grâce à le générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suiventes ont été reproduites evec le plus grand soin, compte tenu de le condition et de la netteté de l'exampleire filmé, et en conformité evec les conditions du contret de filmage.

Les exempleires originaux dont la couverture en pepier est imprimée sont filmés en commençent par le premier plet et en terminent soit per le dernière pege qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustretion, soit per le second plat, selon le cas. Tous les eutres exempleires originaux sont filmés en commençent per le première pege qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustretion et en terminent per le dernière pege qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles sulvents appereitre sur le dernière image de cheque microfiche, selon le cas: le symbole --> signifie "A SUIVRE", le symbole V signifie "FIN".

Les certes, plenches, tableeux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grend pour être reproduit en un seul cliché. Il est filmé à pertir de l'engle supérieur geuche, de geuche à droite, et de heut en bes, en prenent le nombre d'Imeges nécesseire. Les diegremmes suivents illustrent le méthode.

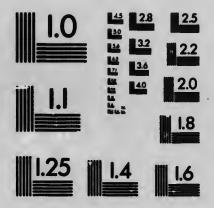
1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street Rochester, New York , 4609 USA (716) 482 - 0300 - Phone (716) 288 - 5989 - Fax

LA RECIPROCITE

Entre le Canada et les Etats-Unis



Discours de SIR WILFRID LAURIERI Prononcé à la Chambre des Communes Le 7 Mars, 1911 FC553 R4 L39 C.2

Idées Principales

1.	La réciprocité rencontre l'approbation enthousiaste du peuple canadien.	4
2.	Beaucoup de tapage fait par peu de gens.	ភ
3.	Il n'y a pas raison de s'opposer à la réciprocité. Historique de la question.	5
4.	Sir John Macdonald voulait la réciprocité commerciale.	6
5.	Le Canada peut faire disparaître aujourd'hui l'in- justice du tarif américain.	7
6.	Le changement d'attitude des conservateurs ne date que de la présentation de la loi actuelle établissant la réciprocité.	7
7.	Illogisme de la position prise par M. Sifton.	12
8.	Inutilité de l'affirmation: "Le Parlement n'a pas de mandat."	13
9.	La raison alléguée par les conservateurs pour leur changement, c'est que le Canada est plus prospère que jamais.	14
10.	Dans quel pays vivons-nous? En Chine ou au Canada?	

11.	Les conservateurs 'mandent d'adopter la politique chinoise: "restons sunionnaires". La formule de la politique libérale c'est: "Avançons".	15
12.	Avant tout nous sommes un peuple agricole.	16
13.	Celui qui travaille, le fait avec l'espoir de disposer du produit de son labeur.	17
	Il a l'ambition d'obtenir pour son labeur la plus grande rémunération légitime.	
u	Il sera plus rémunéré s'il a plus de clients qui désirent les produits de son travail.	
14.	"Foster, le financier".	18
15.	La réciprocité ne saurait détourner le commerce des voies canadienens pour le diriger vers les voies amé- ricaines.	19
16.	La réciprocité ne détruira pas nos ressources natu- relles.	28
17.	La réciprocité ne mettra pas nos industries en danger. "Liberté pour chacun, privilèges pour personne".	30
18.	autonomie.	00
19.	L'anneyion - Fantônia tran connu non esc	33 37

A

DISCOURS DE

SIR WILFRID LAURIER



TEXTE

Extrait du " HANSARD " du 7 Mars 1911

1. — LA 'ECIPROCITE RENCONTRE L'APPROBATION ENTHOUSIASTE DU PEUPLE CANADIEN.

Le Très Hon. Sir WILFRID LAURIE? (premier ministre): Monsieur le président, voilà un mois et davantage que mon honorable ami le ministre des Finances (M. Fielding) a déposé sur le bureau de la Chambre le texte de la convention que lui et mon honorable ami et collègue le ministre des Douanes (M. Paterson) avaient conclue avec le président des Etats-Unis, en vue de la modification du régime des échanges en vigueur depuis de longues années entre nous et nos voisins. Depuis lors, cette conve ion a été examinée, discutée et annoncée dans la presse canadience, dans des réunions de corps publics et au Parlement; et si je ne me méprends du tout au tout sur le sens de l'opinion publique, si je sais interpréter les augures, le programme impliqué dans cette entente a reçu l'approbation, je dirai même l'approbation enthousiaste d'une majorité du peuple canadien. (Exclamations diverses).

Si je ne me trompe, ce que je viens de dire soulève certaines protestations. Je ne m'arrêterai pas, monsieur le président, à discuter la valeur intrinsèque de nos opinions en comparaison de celles des honorables députés de la gauche sur ce point. Rien de ce que je pourrais dire ne changerait leurs vues, j'en suis persuadé, et je me rends parfaitement compte qu'ils vont persister dans cette voie jusqu'au soir de la prochaîne élection générale.

2. - BEAUCOUP DE TAPAGE FAIT PAR PEU DE GENS.

Je sais bien que ce programme n'a pas été universellement accepté, qu'il a été dans certains quartiers, et je dirai même où l'on s'y serait le moins attendu, l'objet d'une opposition persistante. Il est bien connu qu'il s'est formé dans les villes de Montréal et de Toronto une association dont le but est de faire rejeter cette entente. Te ne saurais m'en plaindre; ceux qui agissent de la sorte sont parfaitement dans leur droit. Je ne chercherai pas davantage à dissimuler la portée d'un tel mouvement ni l'importance de ceux qui l'ont lancé. Mais même en faisant très large la part de ce double facteur, je persiste à croire qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Le général Grant raconta dans ses mémoires que, durant la guerre du Mexique, alors qu'il était jeune lieutenant dans l'armée des Etats-Unis, il se dirigeait un jour à cheval, en compagnie d'un ami, vers la scène des hostilités, quand soudain ils entendirent le plus effroyable hurlement de loups. Son ami lui demanda combien il pensait qu'il s'en trouvait dans la bande, et Grant, pour ne pas exagérer, fixa approximativement le nombre à vingt. Son ami sourit sans rien dire. Quelques instants après, ils arrivèrent en vue des loups; ils n'étaient que deux pour faire tout ce bruit. Le général Grant observe qu'il s'est rappelé cet incident plus tard lorsque, dans le cours de sa vie, il a été témoin du tapage fait par des gens désappointés; jusqu'à ce qu'on eût pris la peire de les compter, ils faisaient toujours l'effet d'être plus nombreux qu'ils n'étaient en réalité. Je crois que ce qui est vrai des Etats-Unis l'est aussi de notre pays. Des objections que nous avons entendu formuler contre cette convention. les unes me paraissent manquer singulièrement de force ou d'a-propos; d'autres, au contraire, seraient dignes d'attention, si elles ne se fondaient sur une étrange autant que fausse conception de ce que seront les conséquences de l'établissement d'un tel régime.

3. — IL N'Y A PAS RAISON DE S'OPPOSER A LA RECIPROCITE. HISTORIQUE DE LA QUESTION.

Ce qui m'étonne, c'est qu'il ait pu se produire une opposition quelconque. Qui niera que, dans nos relations avec nos voisins, nous ayons atteint ce que tous les partis dans cette Chambre ont cherché depuis quarante ans? Qui niera que si, il y a quarante ans, au premiers jours de cette Confédération, il y a trente ans, vingt ans ou même quatorze ans, lorsque nous avons pris les rênes de l'administration, il eût été possible d'obtenir un abaissement du tarif américain comme le comporte cette convention, il y aurait eu dans tout le pays beaucoup de joie? Cela ne se peut nier, monsieur le président; et la preuve en est que, divisés sur toutes les autres questions, les deux partis qui représentent la population de ce pays se sont toujours accordés à penser que les relations qui existaient entre nous et nos voisins faisaient tache sur notre commune civilisation. Il y cette autre preuve que l'un et l'autre partis ont successivement voyagé dans la poussière des routes qui mènent d'Ottawa à Washington, en vue d'obtenir, s'il était possible, une amélioration de ces rapports. Une meilleure preuve encore, c'est que, en 1878, Sir John Macdonald proposant à cette Chambre sa politique nationale, la proposait comme moyen d'atteindre un but, et ce but c'était d'obtenir tôt ou tard la réciprocité commerciale avec nos voisins. J'entendu l'autre jour avec plaisir mon honorable ami le député de Peel (M. Blain) nous dire comment la Politique nationale avait pris naissance.

4. — SIR JOHN MACDONALD VOULAIT LA RECIPROCITE COMMERCIALE.

Il a abondamment parlé de tout; il a tout dit, excepté cette 'ose, la dernière de toutes, que, dans la pensée de Sir John Macdonald, c'était là un moyen tendant à obtenir cette réciprocité de commerce qui jusque-là nous avait été refusée. La mémoire fait défaut à mon honorable ami; elle fait défaut à ses amis également, et peut-être ne serait-il pas mauvais que je leur rappelle, à eux et à lui la motion de Sir John Macdonald, ne serait-ce que pour faire voir l'énorme distance qui les sépare aujourd'hui, lui, son parti et ses chefs, de ce même parti et des chefs qui le dirigeaient alors. Voici quelle a été la motion de Sir John Macdonald;

Cette Chambre est d'opinion que la prospérité du Canada requiert l'adoption d'une politique nationaie qui, par un remaniement judicieux du tarif, favorisera et encouragéra les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada; que cette politique gardera au Canada des milliers de nos compatriotes qui sont maintenant obligés de s'expatrier pour trouver le travail qui leur manque dans leur patrie, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le Canada d'être un marché à sacrifice, encoulagera, développera et activera notre commerce interprovincial et, tendant à la réciprocité de tarif avec nos voisins dans la mesure requise par les intérêts variés du Canada, aura andement pour effet de procurer éventuellement à ce pays une récipi.

Telle a été la politique proposée par le parti en 1878 et mise à exécution l'année suivante, en 1879, lorsque le parti conservateur est

arrivé au pouvoir à l'aide de cette même politique approuvée par les électeurs. Dans la loi qui donne effet à cette politique, et qui est la loi des douanes de 1879, on trouve, à l'article 6, une offre permanente de réciprocité, ainsi exprimée:

Tous les artleles suivants, savoir : les animaux de toute espèce, les fruits verts, le foin, la palife, le son, les graines de toutes sortes, les légumes (y compris les pommes de terre et autres racines), les plantes, arbres et arbrisseaux, la houille et le coke, le sel, le houbion, le bié, les pols et fêves, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le sarrasin, et tous autres grains, et les farines de bié, de seigle, de mnïs et d'avoine, et la farine de tous autres grains, le beurre, le fromage, le poisson (salé on fumé), le saindoux, le suif, les viandes (fraîches, salées on fumées), et le bois de service, pourront être importés en Canada francs de droit, ou à un taux de droit moindre que celul prescrit par le présent acte, sur procimation du gouverneur en conseil, qui pourra être produigué lorsqu' paraîtra à sa satisfaction que les articles identiques du Canada parant être importés en franchise aux Etats-Unis.

Cela se passait en 1879, et nons sommes aujourd'hui en 1911.

5. — LE CANADA PEUT FAIRE DISPARAITRE AUJOURD'HUI L'INJUSTICE DU TARIF AMERICAIN.

Ce que l'on recherchait en 1879, voici que nous pouvons l'avoir, et, cependant, il en est qui doutent, qui hésitent, qui vacillent et voudraient biffer de notre histoire trente années d'expectative. On pourrait citer des pages et des pages de discours prononces par des membres du parti conservateur, dans lesquels le tarif américain a été dénoncé comme injuste, comme déloyal, comme hostile, et aujourd'hui qu'il est en notre pouvoir de mettre fin à cette injustice, à cette déloyauté, à cette hostilité, il prouve des hommes qui se lèvent contre nous et nous disent: S'i pous plait, arrêtez-vous et n'allez pas plus loin; laissez l'injustice se perpétuer, laissez se perpétuer l'hostilité, car c'est de cette injustice et de cette hostilité que dépend l'existence même de la Confedération Canadienne.

6. — LE CHANGEMENT D'ATTITUDE DES CONSERVATEURS NE DATE QUE DE LA PRESENTATION DE LA LOI ACTUELLE ETABLISSANT LA RECIPROCITE.

On se demandera peut-être queile est la cause de ce changement d'attitude, et comment il se fait que des hommes qui, toute leur vie, ont été en faveur de la politique que nous proposons aujourd'hui au Parlement, se tournent tout à coup contre elle? L'autre jour mon honorable ami de Toronto-Nord (M. Foster), dans son discours à la Chambre, a dit que le parti conservateur avait, en 1891, dit adieu à la réciprocité. Je dois avouer que, venant de lui, cette déclaration m'a fort étonné, l'histoire m'ayant appris que le gouvernement conservateur dont mon honorable ami (M. Foster) a été membre, et membre important, était, au moment où il est tombé du pouvoir en 1896, tout autant en faveur de la réciprocité qu'il l'avait jamais été à aucune époque de son existence. Je dois dire que la mémoire de mon honorable ami (M. Foster) n'est pas toujours uniformément excellente—elle est bonne parfois, mais d'autres fois pas autant—et j'espère que mon honorable ami ne s'offensera pas si je lui dis que sa mémoire sur ce point le trahit de façon singulière. Vais-je à cet égard repasser avec lui l'histoire de sa carrière? Mais avant cela, il vaudra mieux que je cite à la Chambre les propres expressions dont il s'est servi il y a peu de jours:

En 1891, le parti libéral-conservateur fit sa dernière tentative pour obtenir la réciprocité. A partir de ce moment, le parti conservateur déclara qu'il ne rechercherait plus la réciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique, que son devoir était de baser la prospérité du pays sur son indépendance commerciale et de tourner ses regards du côté du marché anglais toujours ouvert, toujours stable, pour y écouler nos produits.

Le parti libéral n'était pas encore complètement revenu de l'ancienne erreur et il continua à caresser l'Idée de la réciprocité avec les Etats-Unis jusqu'en 1897. Les ministres se rendirent à Washington; ils firent toutes sortes de démarches et échouèrent. A leur retour, dans cette Chambre et ailleurs, ils déclarèrent que le parti libéral en avait assez et que jamais il ne reprerdrait de négociations avec les Etats-Unis au sujet de la réciprocité.

Et maintenant, monsieur le président, voyons ce que nous dit l'histoire de l'honorable député (M. Foster) sur cette question. Il sait, comme tout le monde, et sans doute il se rappelle très bien qu'en 1891 le Parlement fut dissous par le Gouvernement d'alors, Gouvernement dont mon honorable ami était membre, et que cette dissolution fut décidée dans le but de soumettre au peuple Canadien la doctrine de la réciprocité—non pas une réciprocité absolue comme le voulait le parti libéral, mais une réciprocité restreinte, un renouvellement du traité de 1854. Les conservateurs gagnèrent l'élection avec cette politique, et sitôt la victoire obtenue, mon honorable ami (M. Foster) et son gouvernement filèrent en droite ligne à Washington pour s'aboucher avec M. James G. Blain, qui était alors secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Mais cette excursion de mon honorable ami ne fut pas heureuse. Jules César avait dit: Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu; mais mon honorable ami (M. Foster) aurait pu dire après son voyage à Washington: Je suis venu, j'ai été vu et

je suis revenu. Il a été introduit puis éconduit. L'année d'après cependant—nullement abattu, nullement découragé par l'accueil glacial de l'année précédente—l'année d'après, dis-je, en 1892, l'honorable député fit à Washington un autre voyage, et, quoique reçu cette foislà avec plus de cordialité, il ne fut pas plus heureux. C'est alors, je suppose, comme mon honorable ami voudrait nous le faire croire, c'est après ce dernier voyage à Washington que le parti, que le Gouvernement conservateur aurait à jamais abandonné toute idée de réciprocité. C'est ce que je conteste,, et je vais faire voir à mon honorable ami (M. Foster) combien sa mémoire est infidèle. En 1894, Sir John Thompson, alors premier ministre, faisait dans cette enceinte et du siège même que j'occupe en ce moment, la décaration suivante:

Je dois dire, monsieur le président, que des communications ont été indirectement faites au gouvernement des Etats-Unis ayant pour objet de lui faire savoir que le Canada serait heureux d'apprendre que le gouvernement des Etats-Unis désire qu'on veuille bien adopter des mesures propres à étendre les relations commerciales entre les deux pays et, de son côté, le Canada serait prêt à des concessions compatibles aussi avec le revenu nécessaire à l'administration du pays. Plus tard un agent de l'administration s'est rendu à Washington en vue de s'assurer si ce pouvait être le désir du gouvernement des Etats-Unis ou du comité qui, à la chambre des représentants, avait charge de cette matière d'entrer en communication avec le gouvernement canadien au sujet de concessions douanières de part et d'autre.

Souvenez-vous que c'était en 1894. Et mon honorable ami (M. Foster) a, lui aussi, adressé la parole au cours de ce débat. Soit dit en passant, ce qui avait donné occasion au débat, c'est que M. Charlton, homme marquant et membre du parti libéral, reprochait au parti et au gouvernement conservateurs de n'avoir pas été sincères dans les efforts qu'ils avaient faits pour obtenir la réciprocité. Une heure durant, l'honorable député (M. Foster) s'employa à convaincre la Chambre que M. Charlton avait été injuste à son égard, qu'il avait sincèrement désiré la réciprocité avec nos voisins et, sans pouvoir lire tout le discours, je puis, à juste titre, je crois, rappeler quelques phrases de sa péroraison:

Lorsque le peuple américain en viendra à considérer les articles du tarif que nous aurions fait adopter par cette Chambre, il s'apercevra que nous lui donnions de plus grands avantages sur notre marché qu'il ne nous en donnait sur le sien. Par conséquent, la réciprocité législative, en tant que le commerce est concerné, se manifeste dans les propositionsque le Gouvernement soumet aujourd'hui à la Chambre beaucoup plus que dans le projet de loi que l'on vient de présenter aux Etats-Unis et qui falt en ce moment l'objet des délibérations du congrès.

Vous voyez par là monsieur le président, combien infidèle est la mémoire de mon honorable ami (M. Foster). Il nous avait l'autre jour assuré que le parti conservateur avait en 1891 dit adieu à la réciprocité. Or, nous le trouvons en 1894 proposant à cette Chambre un projet de résolution où, pour me servir de ses propres mots, la réciprocité brille d'un vif éclat aux yeux du public américain. Ensuite, et toujours en 1894, mon honorable ami (M. Foster) présente à la Chambre un projet de remaniement du tarif. J'ai ici cette loi intitulée: "La loi des douanes de 1894".

Il est parfaitement vrai et je dois, en justice pour l'honorable député, reconnaître qu'il élimina de la dernière loi fiscale qu'il soumit à cette Chambre l'ancienne offre permanente de réciprocité datant de 1879; mais s'il mit au rancart l'ancien article de la loi de 1879 dont je viens de donner lecture à cette Chambre, il le reproduisit immédiatement sous une autre forme. L'article 7 de la loi de 1894 adoptée par le Gouvernement dont l'honorable député faisait partie contient cette disposition:

Les taxes donanières imposées par la présente loi sur le poisson et autres produits des pêcheries peuvent être dégrevées en ce qui concerne soit les Etats-Unis soit Terre-Neuve soit les deux pays, sur proclamation du Gouverneur en conseil, qui peut être publiée dès qu'il est convaincu que les gouvernements des Etats-Unis et de Terre-Neuve ou de l'un ou l'autre pays, out apporté à leurs tarifs certaines modifications des taxes imposées sur les articles importés du Canada, en réduction ou en abrogation des droits en vigueur dans les deux pays respectivement.

Ainsi, il figure au tarif de 1894 une offre de réciprocité faite aux Etats-Unis pour le poisson et ses produits. Voici d'autres offres figurant dans la même loi : l'article 8 porte que les oeufs bénéficieront de la franchise douanière ici, quand ils seront dégrevés de toute taxe aux Etats-Unis; l'article 10 décrète que les bardeaux et le bois de pulpe seront admis en franchise au Canada, quand ils entreront en franchise aux Etats-Unis; i'article II porte que les ponimes vertes ou mûres, les fèves, le sarrazin, les pois, les pommes de terre, le seigle, la farine de seigle, le foin et autres végétaux bénéficieront de la franchise douanière au Canada, lorsqu'ils jouiront de l'exemption de droits aux Etats-Unis; l'article 12 porte que l'orge et le maïs jouiront de la franchise au Canada quand ils seront dégrevés aux États-Unis. Voilà comment l'honorable député repoussa la réciprocité en 1894. Tel est le statut de 1894; et en 1896, lorsque le gouvernement dont il faisait partie tomba du pouvoir, telle était la politique qu'il préconisait, de concert avec ses amis.

L'honorable député a bien voulu faire l'examen de notre carrière et il a affirmé qu'en 1897, à notre avènement au pouvoir, nous n'a-

rons pas encore abjuré l'ancienne hérésie de la réciprocité. Il n'y avait pas encore renoncé lui-même Mais quand il affirme qu'en 1897 nous avions abandonné le système de la réciprocité, je m'inscris en faux contre cette assertion. En 1897, nous n'avons nullement mis au rancart notre système de réciprocité.

Nous nous adressâmes aux Etats-Unis, mais après avoir essuyé les rebuffades, après avoir constaté que nos avances n'avaient pas reçu l'accueil qu'elles méritaient à notre avis, nous crûmes que ce serait déroger à notre dignité nationale que de tenter de nouveaux efforts pour obtenir la réciprocité, et me faisant alors l'interprête du Gouvernement, voici ce que je déclarai: Nous n'avons nullement changé d'avis sur cette question; nous sommes toujours convaincus qu'il y va de l'intérêt du pays d'obtenir la réciprocité; mais désormais nous ne ferons plus d'avances à nos voisins en vue d'obtenir cet avantage, et si jamais il nous est accordé il sera dû à l'initiative de nos voisins et non pas à la nôtre. Voilà l'explication de notre changement d'attitude; il n'y la pas eu sacrifice de principe ou de système, mais tout simplement nous avons adopté une attitude que nous jugions plus conforme à la dignité du Canada.

Pourquoi rappeler ces faits? Est-ce tout simplement pour rappeler à l'honorable député que sa mémoire est infidèle? Non, mais c'est afin de lui prouver qu'en affirmant que nous n'avons pas reçu de mandat pur engager des négociations avec nos voisins, il prend une attitude qui ne repose sur aucune base. Il a aussi voulu prouver en citant un passage du discours que je prononçais à la dernière conférence impériale en 1907, que nous avions mis au rancart notre attitude au sujet de la réciprocité. Voici ce passage:

A un certain mement nous voulions obtenir la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis; mais nos efforts aboutirent à un résultat négatif et nos offres furent repoussées; aussi avons-nous fait notre deuil de ce commerce et maintenant tous nos espoirs reposent dans le commerce britannique.

De ces paroles, l'honorable député conclut que nous avons abandonné notre politique; mais il ne m'a pas rendu justice en ne citant qu'un fragment de phrase. Il sait mieux que personne combien il est déloyal de citer un fragment de tout un passage et de se borner à cette citation. Je vais lire tout le passage en question et alors la Chambre pourra tirer elle-même ses conclusions. Voici les paroles que j'ai prononcées à la conférence: Entre le tarif préférentiel et le tarif général nous avons maintenant un tarif intermédiaire. L'objectif visé par ce tarif intermédiaire est de nous permettre d'engager des négociations avec les atures pays en vue d'établir avec eux des conventions commerciales. On a supposé que ce tarif était dirigé contre nos voisins de la république américaine. Avec nos voisins, les Américains, nous ne serions que trop heureux de commerce sur un meilleur pied qu'aujourd'hui. Nous sommes voisins, nous demeurons porte à porte, et à nombre d'égards nous pouvons être leur meilleur marché, tout comme à nombre d'autres égards ils pouvent constituer notre meilleur marché. Nous serions heureux de commercer avec eux, mais ça n'a jamais été notre intention, et nous n'avons pas pensé à cette époque que ce tarif dût s'appliquer aux Etats-Unis. A une certaine époque nous voulions la réciprocité avec nos voisins; mais nos efforts aboutirent à un résultat négatif et nos offres furent repoussées; aussi bien avons-nous fait notre deuil de ce commerce et maintenant tous nos espoirs reposent sur le commerce britannique.

Les paroles que je prononçai devant cette conférence comportent donc un sens différent de celui que leur attribue l'honorable député. Au demeurant, l'attitude qu'il a prise dans cette circons ance ne m'a nullement étonné. Voilà longtemps que nous siégeons ici en face i'un de l'autre; il me connaît et je le connais.

7. — ILLOGISME DE LA POSITION PRISE PAR M. SIFTON.

Mais je dois l'avouer, j'ai été plus qu'étonné de voir l'autre jour, le député de Brandon (M. Sifton) prendre précisément la même attitude. Au cours d'une habile harangue dont tout le monde reconnait le mérite, le député de Brandon a dit qu'il nourrissait depuis longtemps des doutes au sujet de la réciprocité; que ces doutes remontaient à la campagne de 1891. Si je ne me trompe, la conversion de mon honorable ami ne s'est pas faite aussi graduellement. Elle a été plus soudaine qu'il ne le pense; car il assistait à la convention libérale de 1893, et il souscrivit à la résolution adoptée comme partie intégrante du programme politique du parti dont il était alors adhérent:

Qu'un traité de véciprocité légitime et libéral développerait les grandes ressources naturelles du Canada, accroîtrait énormément l'industrie et le commerce entre les deux pays, tendrait à stimuler des relations amicales entre les deux peuples, ferait disparaître les causes qui par le passé ont provoqué de l'irritation et créé des ennuis aux gouvernements des deux pays; bref, qu'il favoriserait entre l'empire et la république ces relations amicales qui sont la meilleure garantie de la paix et de la prospérité.

Que le parti libéral est disposé à engager des négociations en vue d'obtenir pareil traité comprenant une liste bien étudiée d'articles fabriqués, et nous sommes convaincus qu'un traité ainsi rédigé recevrait l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté, dont l'approbation est nécessaire à tout traité.

Le député de Brandon, comme le député de Toronto-Nord (M. Foster), affirme que nous avons renoncé à cet article de notre programme. Pas que je sache. J'en conviens, il a sommeillé parce que nous avoisins ce qu'ils nous avaient refusé. Mais je nie catégoriquement que le parti libéral ait jamais modifié cet article de son programme formulé en 1893. Le député de Brandon, comme le député de Toronto-Nord l'avait fait avant lui, a aussi prétendu qu'à la dernière grande consultation populaire nous n'avons pas reçu de mandat du peuple à cet égard. En 1900, en 1904 et en 1908, il est vrai, la question de la réciprocité n'est pas venue en discussion, parce qu'il n'existait pas alors de divergence d'opinion entre libéraux et conservateurs sur cette question. Je ne savais pas du moins s'il en existait, et personne ne le savait.

8. — INUTILITE DE L'AFFIRMATION: "LE PARLEMENT N'A PAS DE MANDAT."

Je ne saurais me ranger à l'avis du député de Toronto-Nord (M. Foster) et du député de Brandon (M Sifton) quand ils affirment qu'il est interdit au Parlement Canadien de légiférer sur une question qui n'a pas été discutée au cours d'une grande consultation populaire préalable. Cette affirmation ne cadre nullement avec l'histoire constitutionnelle de la Grande-Bretagne ou du Canada, suivant mon interprétation de cette histoire. Je pose ici la question aux honorables députés. Quel montant le gouvernement de lord Elgin avait-il reçu en 1853, quand il se rendit à Washington pous obtenir la réciprocité? Cette question avait-elle jamais été soumise au peuple? Avait-elle été débattue au cours de la dernière grande consultation populaire, quand les représentants du peuple avaient brigué les suffrages des électeurs? Nullement. Une autre question: quel mandat le Gouvernement de 1864 avait-il reçu du peuple pour faire voter par le Parlement la résolution proposant la création de la Confédération? Avait-on jamais soumis la question aux populations du Canada-Uni? Non, personne n'en avait soufslé mot. La seule question soulevée à cette époque était celle de la représentation basée sur . le chiffre de la population. Et cependant, le Gouvernement de Sir John Macdonald et de l'honorable George Brown,-qui "s deux avaient agi de concert dans cette circonstance-présenta tion qui n'était ni plus ni moins qu'une complète transformation de notre condition à cette époque.

Lorsque le Canada souscrivit en 1871 aux dispositions relatives aux pêcheries figurant dans le traité de Washington de cette année-

là, avait-on jamais soumis la question au peuple? Non, la chose lui était inconnue. La question n'avait jamais êté débattue, avant ce moment. En présence de ces précédents, il est puéril de révoquer en doute le droit du Gouvernement de prendre l'attitude qu'il a prisc.

9. — LA RAISON ALLEGUEE PAR LES CONSERVATEURS POUR LEUR CHANGEMENT, C'EST QUE "LE CANADA EST PLUS PROSPERE QUE JAMAIS."

Mais je pose de nouveau la question: quelle est la cause du changement d'attitude constaté chez les députés de la gauche? Cette cause ne saurait être que flatteuse pour le Gouvernemnt. La raison alléguée, c'est qu'aujourd'hui le Canada est plus prospère que jamais.

Si le Canada était encore dans la situation où nous le trouvâmes à notre avènement au pouvoir en 1896, alors que ses vastes territoires de terres domaniales étaient encore inoccupés et incultes, ses ressources naturelles tout aussi inexploitées qu'aux premiers jours de la création, ses moyens de transport dans l'état le plus rudimentaire, l'industrie dans le marasme, l'agriculture peu lucrative; si le Canada, dis-je, était encore en pareille situation, on ferait sans doute un cordial accueil à la mesure que nous proposons et l'air retentirait de chants d'allégresse. Mais au lieu de se trouver en pareille posture, le pays est prospère; de fait, il y règne une merveilleuse prospérité et les députés de la gauche de s'écrier: "N'allez pas plus loin, croisezvous les bras et rappelez-vous que le mieux est l'ennemi du bien."

10. — DANS QUEL PAYS VIVONS-NOUS? EN CHINE OU AU CANADA?

Eh bien! dans quel pays vivons-nous donc? Que sommes-nous? Est-ce ici le Canada ou la Chine?

Des VOIX: Très bien?

Sir WILFRID LAURIER: Voilà quatre mille ans que les Chicois croient que le mieux est l'ennemi du bien. Il y a quatre mille ans, ils étaient peut-être la première nation du monde, mais contents des succès obtenus, ils se croisèrent les bras et se figèrent dans l'immobilité. Voilà quatre mille ans que pour eux le mieux est l'ennemi du bien. Quand un reformateur surgissait parmi eux, on l'ostracisait sans merci et on lui disait que le mieux est l'ennemi du bien. C'est un Chinois de génie, dit-on, qui inventa la poudre et je crois que c'est

là un fait historique; mais jamais les Chinois n'ont utilisé la poudre pour la défense de leur pays, bien qu'il fut souvent exposé à l'invasion. C'est au grand dragon qu'ils abandonnaient le soin de balayer leurs ennemis de la face de la terre, par le feu jaillissant de ses yeux. Pour eux le mieux était l'ennemi du bien. La boussole est l'invention d'un autre Chinois de génie; mais jamais les Chinois ne l'ont utilisée pour la navigation, et depuis quatre mille ans leurs petites jonques circulent autour des côtes de la Chine, sans jamais s'éloigner de la teure. Pour eux le mieux est l'ennemi du bien.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

11. — LES CONSERVATEURS DEMANDENT D'ADOPTER LA POLITIQUE CHINOISE: "RESTONS STATIONNAIRES". LA FORMULE DE LA POLITIQUE LIBERALE C'EST: "AVANÇONS".

Sir WILFRID LAURIER: Et on nous demande d'adopter cette politique chinoise. Mais, monsieur le président, nous sommes au Canada et nous irons de l'avant, que les honorables députés de l'opposition nous suivent ou non. Nous les entraînerons avec nous, même malgré leur volonté.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

Sir WILFRID LAURIER: Telle est notre politique, Nous devons marcher. Il y a quelques années une jeune dame m'a montré son album qu'elle avait présenté, quand elle était jeune fille, à Sir John Macdonald, en lui demandant d'y écrire sa devise, et il avait écrit: Espérons, espérons toujours! Que le parti conservateur est loin aujourd'hui de cette devise!

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

Sir WILFRID LAURIER: Mais nous irons de l'avant avec notre politique. "Avançons". Voilà notre politique; et si elle est mauvaise nous la soumettrons volontiers au jugement du peuple Canadien et nous l'exposerons au châtiment qui devrait être réservé à tout homme qui en propose une mauvaise. Notre politique a été, est et sera, aussi longtemps que les électeurs du Canada continueront de nous accorder la confiance qu'ils nous ont témoignée durant quinze ans, de chercher des marchés partout où il est possible d'en trouv.

12. — AVANT TOUT NOUS SOMMES UN PEUPLE AGRICOLE.

Avant tout nous sommes un peuple agricole, notre richess principale est la culture des produits de la zone tempérée, les fruits, les céréales et les légumes, et notre gloire—non pas une vaine gloire, mais une gloire qui s'appuie sur une véritable expérience— est, qu'en fait de céréales, de légumes et de fruits nous pouvons, sans exagération, l'emporter sur tout le monde.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

Sir WILFRID LAURIER: A l'extrémité septentrionale de la zone tempérée, nos céréales ont plus de vigueur, nos fruits ont un meilleur parfum, nos légumes sont plus délicats que les produits analogues des autres parties du monde, et quand la concurrence sera libre, quand elle ne sera pas entravée par le tarif, ils remplaceront tous les autres produits sur les tables des gens riches.

Notre but aujourd'hui est d'euveir la porte du marché américain, d'ouvrir la porte d'une nation de 90,000,000 d'habitants, qui nous a été fermée pendant cinquante ans, et quand nous sommes à la veille de toucher ce but si longtemps désiré, on nous oppose des objections l'une après l'autre, nous sommes submergés par une abondance de sophismes; on nous dit que si cette convention est appliquée, et si les légumes, les céréales et les fruits du Canada peuvent traverser la frontière et être consommés en franchise par les Américains, ce sera la fin de la Confédération canadienne et que même l'empire britannnique chancellera et s'écroulera sur ses bases.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

Sir WILFRID LAURIER: Ecartons, monsieur le président, ces périls imaginaires et étudions cette question avec bon sens et en nous appuyant sur les principes les plus élémentaires.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

Quelques DEPUTES: Oh! oh!

Sir WILFRID LAURIER: Abordons, dis-je, cette question, avec bon sens — et je st. s content que mes paroles aient provoqué une réponse de l'opposition; nous verrons jusqu'où iront mos adversaires.

- 13. CELUI QUI TRAVAILLE, LE FAIT AVEC L'ESPOIR DE DISPOSER DU PRODUIT DE SON LABEUR.
- IL A L'AMBITION D'OBTENIR POUR SON LABEUR LA PLUS GRANDE REMUNERATION LEGITIME.

IL SERA PLUS REMUNERE S'IL A PLUS DE CLIENTS QUI DESIRENT LES PRODUITS DE SON TRAVAIL.

Monsieur le président, si je disais à mes honorables amis de l'opposition que parmi les nations civilisées, tous ceux qui travaillent le font avec l'espoir de disposer du produit de leur labeur, on me répondrait que je répète une banalité qui court les rues. Si j'ajoutais que l'homme qui travaille a l'ambition bien juste d'obtenir la plus grande rémunération légitime pour son labeur, on me dirait que c'est une vérité bien ordinaire. Si je disais que l'homme qui travaille sera plus rémunéré s'il a plus ue clients qui désirent les produits de son travail, on me dirait encore que c'est une banalité. Et pourtant c'est cela même, c'est cette simple vérité qui est contenue dans la proposition qui vous est soumise. Tout ce que nous demandons dans ces résolutions, c'est d'obtenir pour l'homme qui travaille dans les chair ps la meilleure rémunération possible pour son labeur. Et cette proposition a-t-elle besoin d'être défendue? N'est-elle pas conforme au sens commun? N'est-ce pas de tous les principes le plus élémentaires? Comment se fait-il donc qu'il ne soit pas admis immédiatement? J'en donnerai les motifs et je vais essayer d'être équitable en les donnant. Mais avant d'aller plus loin, je dois dire qu'à mon avis, la Chambre des communes et la population du Canada en général ont une dette de reconnaissance envers mon honorable ami le ministre des Finances (M. Fielding) et mon honorable ami le ministre des Douanes (M. Paterson) pour avoir fait avec nos voisins une entente aussi avantageuse et pour avoir pu l'établir sans sacrifier aucun intérêt du Canada.

Monsieur le président, il me sera peut-être permis de dire que d'après moi la discussion qui s'est faite jusqu'à présent a été maintenue à un niveau élevé. Sans doute je ne suis pas d'accord avec mes honorables amis de l'opposition qui ont pris part à la discussion, mais je leur reconnais le mérite à tous et à chacun d'avoir discuté d'une manière équitable qui vaut, je crois, d'être approuvée par nous et qui leur fait honneur. Je suis peiné d'avoir à faire sur ce point une exception par rapport à mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster).

14. - "FOSTER, LE FINANCIER".

Mon honorable ami de Toronto-nord ne s'est pas contenté de critiquer la convention, ce qui aurait été vraiment son droit; mais il a été tout simplement injuste en essayant de déprécier non seulement la convention mais encore ceux qui l'ont conclue. Il a parlé de mon honorable ami le ministre des Finances et de mon honorable ami le ministre des Douanes, comme étant des hommes très extraordinaires. Il est revenu là-dessus deux ou trois fois en parlant tout particulièrement de l'honorable ministre des Finances. Mais si l'honorable député de Toronto-nord ne l'a pas encore appris, il peut l'apprendre maintenant, c'est que s'il avait à son crédit la moitié de ce qu'a accompli mon honorable ami le ministre des Finances, il pourrait être plus fier qu'il ne l'est de sa carrière. Puis il a passé en revue les membres du cabinet, prenant tantôt l'un, tantôt l'autre, et enfin il en est arrivé à ma très humble personne et, parlant de ma très humble personne, il s'est exprimé ainsi:

Des hommes d'une aptitude financière aussi remarquable et d'une pénétration d'esprit aussi grande pour les affaires que le très honorable chef du Gouvernement et du parti.

Je ne me suis jamais considéré comme un homme doué d'une aptitude financière, remarquable ni d'une grande pénétration d'esprit pour les affaires; mais quand je constate les prétentions de certains hommes qui se mêlent de finances et d'affaires, je suis étonné de ma modestie. Si je m'étais mêlé de finances et d'affaires, je puis bien reconnaître que j'en aurais peut-être fait un joli gâchis. Mais je n'aurais pas pu faire pis que mon honorable ami. Si après avoir posé en financier et en homme d'affaires je n'avais pas autre chose à montrer qu'une suite d'insuccès, j'irais me cacher, tellement je serais honteux, et je serais assez prudent pour ne pas jeter de pierres dans le jardin des autres, de crainte qu'elles ne me fussent renvoyées avec intérêt composé.

J'ai dit, il y a un instant, que la convention que nous avons faite a simplement pour but d'obtenir de meilleurs prix pour les produits des agriculteurs du Canada. C'est une proposition si facile à comprendre que je suis surpris de ne pas l'avoir vue mieux accueillie par nos honorables amis de l'opposition. Mais les objections qui sont faites à cette convention ne découlent pas de ce qu'elle renferme; elles reposent toutes sur des motifs qui y sont étrangers. Le parti conservateus est opposé à cette convention, parce que, nous dit-il, elle produira des conséquences désastreuses pour le pays. J'ai écouté avec soin presque tous les discours qui ont été prononcés dans la

Chambre sur cette question et j'ai lu avec une égale attention ceux que je n'ai pas eu l'occasion d'entendre; aussi je crois pouvoir dire avec raison que les objections qui ont été faites à cette convention peuvent se résumer à quatre. La première est que le commerce abandonnera les voies canadiennes pour suivre les voies américaines. La seconde est que nos ressources naturelles seront détruites. La troisième est que nos industries seront mises en péril, et la quatrième — certainement pas la moindre — c'est que notre autonomie sera perdue et que finalement nous serons absorbés par la république américaine. Je crois avoir assez bien exposé les objections des honorables députés de l'opposition, et la Chambre me permettra sans doute de les discuter.

15. — LA RECIPROCITE NE SAURAIT DETOURNER LE COMMERCE DES VOIES CANADIENNES POUR LE DIRIGER VERS LES VOIES AMERICAINES.

Prenons la première : l'objection que cette convention va détourner le commerce des voies canadiennes pour le diriger vers les voies américaines. Cette question, il faut la discuter en se plaçant à deux points de vue: d'abord à celui des marchandises qui sont expédiées du Canada aux Etats-Unis pour être transportées en Angleterre, et en second lieu au point de vue des marchandises envoyées du Canada aux Etats-Unis pour être consommées aux Etats-Unis. En examinant le premier point qui a trait aux marchandises expédiées du Canada aux Etats-Unis pour être transportées en Angleterre, en quoi voit-on que la convention puisse nuire au système actuellement en vigueur? Elle ne le modifie pas d'un iota. Actuellement les marchandises partent du Canada pour être expédiées à Boston, New-York on un port quelconque d'Amérique sans paver de droits. Les marchandises américaines viennent de la même façon au Canada pour être expédiées à Montréal, Halifax ou Saint-Jean, sans payer de droits. Un chargement de blé peut quitter Winnipeg pour New-York, y être déchargé et transbordé sans qu'il soit exigé de droits. Un chargement de grain peut quitter Minneapolis pour Montréal et être expédié de notre port sans payer de droits. Ceci se passe en vertu des facultés de transit qui ont été accordées par un gouvernement à l'autre, et réciproquement, afin de faciliter le transport. Cet état de choses existe depuis environ soixante ans et je n'ai jamais entendu de plaintes alléguant que c'était injuste pour l'un ou l'autre pays. Il fut un temps où j'étais agacé quand je réfléchissais que cette faculté de transit n'était qu'un acte de bonne volonté de la part des Américains à notre égard.

C'est au moment où nous n'avions pas de voies de communication pour atteindre l'océan. Mais maintenant que nous avons une communication non interrompue d'un océan à l'ature, sur le territoire canadien, nous pensons que les Etats-Unis peuvent supprimer quand ils le voudront la faculté de transit et que s'ils le faisaient ils en souffriraient plus que nous. Mais, notre situation sous ce rapport est bien garantie, que ce traité soit ou non adopté.

Maintenant, monsieur le président, il ne s'ensuit pas que je sois opposé au système de conserver pour nos voies de transport le commerce canadien; au contraire, je m'occipe beaucoup de cette question et je crois pouvoir montrer par ce qu'à fait le Gouvernement, que nous avons favorisé la construction de voies de communication à travers le Canada, de l'est à l'ouest, en vue de conserver le tralic sur nos propres voies de transport.

Une chose que je puis dire à l'honorable député de Torontonord (M. Foster), à l'honorable chef de l'opposition (M. Borden), à l'honorable député de Brandon (M. Sifton) plus particulièrement, c'est que s'ils croient pouvoir maintenir le trafic dans des routes canadiennes par des lois, par des entraves au commerce, ils commettent la plus grave des erreurs; la chose a déjà été tentée et a échoué.

Quand le Pacifique-Canadien a été construit en 1881, c'était dans le but ouvertement déclaré d'établir une voie de communication entre l'Est et l'Ouest; on voulait que le trafic canadien se fit, autant que la chose était possible, par des routes canadiennes.

L'honorable député de Toronto-nord a parlé, en termes sévères, de notre politique et des conséquences de cette convention douanière pour le crédit du Canada et pour ceux qui ont engagé des capitaux dans nos chemins de fer; il nous a parlé de l'indignation qu'ils éprouveront en apprenant que, grâce à cette nouvelle politique, le trafic pourra être détourné des voies ferrées allant de l'est à l'ouest, pour être dirigé vers le sud. Voici le langage dont l'honorable député s'est servi en cette occasion, et je cite ses paroles, en vue de ce que je dirai dans un instant:

Prenons les capitaux engagés dans nos chemins de fer aliant de l'est à l'ouest. A-t-on jamais soupçonné, en Angleterre, qu'un jour viendrait où une politique nouvelle serait adoptée par ceux-là même qui ont demandé ces capitaux et réussi à les obtenir? A-t-on jamais prévu que lorsque ces capitaux seraient irrévocablement engagés, on permettrait la construction de voies transversales à tous les quelques milles, pour détourner le trafic et le diriger sur les lignes plus au sud, privant par là nos propres lignes de leur trafic de long parcours?

En parlant ainsi mon honorable ami aurait dû se rappeler sans dout que, dans le marché conclu avec le Pacifique-Canadien, on avai pris des précautions pour maintenir le trafic de l'est à l'ouest. Il est dit dans l'article 15 de la convention passée avec cette compagnie:

Pendant vingt ans, à partir de la présente date, le Parlement du Canada n'autorisera la construction d'aucun chemin de fer nu sud du Pacifique-Canadien, partant de cette ligne, ou d'un point rapproché, snuf une ligne aliant vers le sud-ouest ou vers l'ouest du sud-ouest, et à pas moins de 15 milles du 49e degré de latitude.

Je vous prie de bien retenir ces mots. Ceux qui engageaient leurs capitaux dans cette entreprise avaient cette garantie que, durant vingt ans, le Parlement ne permettrait pas la construction d'une seule voie ferrée au sud du Pacifique-Canadien, et que dans une zone de 15 milles, le long de la frontière, il n'y aurait pas de chemin de fer.

Dans de telles conditions, il était impossible de détourner le trafic des voies canadiennes pour le diriger sur les voies américaines, puisqu'il ne devait pas y avoir de moyen de communication entre elles. C'est cette précaution extrême que prit le Gouvernement d'alors, et cette entrave à l'énergie, à l'esprit d'entreprise devait peser sur la population de l'Ouest pendant vingt ans.

C'est avec cette garantie que le gouvernement canadien décida les capitalistes étrangers à placer leur argent dans cette entreprise. Mais combien de temps dura cette restriction? Dura-t-elle vingt ans? Non, monsieur le président, elle dura six ans, et après cette expérience de six années, le Gouvernement dut faire abroger cette loi.

Comment la chose est-elle arrivée? C'est une des pages les plus dramatiques de l'histoire du pays, et personne ne la connaît mieux que l'honorable député de Brandon. J'ignore s'il était membre de la législature à cette époque, mais c'était un jeune homme s'intéressant aux affaires publiques, et il n'a pu rester indifférent à ces événements. J'ai dit que cette restriction était une entrave à l'énergie, à l'esprit d'entrepaise de la population de l'Ouest, et surtout du Manitoba. La population du Manitoba voulait un trafic du nord au sud, elle désirait commercer avec ses voisins les Américains, et pour cela, il lui fallait un chemin de fer entre le Manitoba et les Etats-Unis. Mais il y avait une loi fédérale, il y avait l'autorité du Parlement fédéral qui leur interdisait de commercer avec la république du sud, et pendant six ans, le Gouvernement canadie s'efforça de maintenir cette loi en vigueur.

La législature du Manitoba accorda des chartes autorisant la construction de voies ferrées, dans cette zone que le Gouvernement fédéral voulait fermer à la civilisation et aux bienfaits qui en découlent. La législature du Manitoba voulait des chemins de fer allant du nord ou sud, et elle accorda des chartes à cet effet, mais le Gouvernement fédéral opposa son veto, en 1882, en 1883, en 1884, en 1885, en 1886 et en 1887. A tous les ans, la législature du Manitoba pétitionna le Gouvernement, pétitionna le Parlement pour obtenir l'abrogation de cette restriction, et chaque fois sa demande fut repoussée.

Finalement, en 1887, le gouvernement du Manitoba, appuyé par toute la province, vota une loi autorisant la construction d'un chemin de fer, entre Winnipeg et la frontière, où il devait se relier au réseau américain, et cette fois encore le Gouvernement fédéral refusa son assentiment. Mais la province n'en tint aucun compte et entreprit la construction de la ligne.

Ce n'était ni plus ni moins qu'une rébellion. Les honorables députés du Manitoba, l'honorable député de Brandon, n'ont pas oublié qu'un certain jour du mois d'octobre, quand la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique niait à la province le droit de traverser sa ligne dans la direction du sud, 200 citoyens de Winnipeg, des membres du Parlement, des membres de la législature, des financiers, des hommes de profession, des marchands, des banquiers se rendirent au point d'intersection, déterminés à repousser la force par la force, pour obtenir que la ligne provinciale traversât celle du chemin de fer canadien du Pacifique.

Après ces événements le Gouvernement fédéral amena son pavillon et, à la session suivante, l'interdiction fut levée, mais le Gouvernement fédéral dut indemniser la compagnie pour l'abandon de ce privilège.

Je demande à mon tour à l'honorable député de Toronto-nord ce que sont devenus ces capitalistes qui avaient engagé leur argent dans cette entreprise sur la foi du Gouvernement fédéral. Ont-ils été ruinés? Que signifie alors cette rhétorique ampoulée de mon honorable ami, dont j'ai fait voir un échantillon il y a un instant:

Prenons les capitaux engagés dans nos chemins de fer allant de l'est à l'ouest. A-t-on jamais soupçonné en Angleterre qu'un jour viendrait où une politique not velle serait adoptée par ceux-là même qui ont demandé ces capitaux :t ont réussi à les obtenir?

Non, ils ne l'avaient jamais soupçonné, mais la chose a été faite quand même, et le résultat a été que les actions du chemin de fer canadien du Pacifique, qui étaient cotées à cette époque à 30, se vendent aujourd'hui 213.

Je répète que les lois sont impuissantes à détourner le commerce de ses voies naturelles; laissons faire la nature et le trafic prendra la route canadienne. Pourquoi? Parce que nous avons les voies intérieures, les voies les plus courtes et les mieux outillées.

Voyons la situation telle qu'elle est à l'heure présente: Winnipeg peut commercer avec l'Europe, par les Etats-Unis et par le Canada. La voie ferrée, entre Winnipeg et Montréal, est de 1,414 milles, et de Montréal à Liverpool, il y a 2,760 milles, soit une longueur totale de 4,174 milles. De Winnipeg à New-York, par voie de Minnéapolis, Chicago et les routes américaines, la distance est de 1,790 milles, et de New-York à Liverpool, de 3,026, soit en tout 4,826 milles.

La route américaine est de 4,826 milles, et la route canadienne de 4,174 milles, soit une différence en faveur de la route canadienne, de 652 milles. Je demande si, dans de semblables conditions, il est besoin de lois pour forcer le commerce à prendre la route canadienne. N'est-il pas de toute évidence que le commerce, par pur intérêt, prendra toujours la route canadienne, qui est la plus courte?

Mais il y a plus; nous avons les enseignements de l'expérience; nous avons pu constater que le trafic, par les voies canadiennes, comparé au trafic par les routes américaines, se développe par sauts et par bonds. En 1900, les exportations de blé canadien, dans le port de Montréal s'élevaient à 4,000,000 de boisseaux; en 1910, elles atteignaient 14,140,000 boisseaux. En 1900, les exportations de blé américain, dans le port de Montréal, s'élevaient à 5,000,000 de boisseaux et en 1911, elles atteignaient 10,000,000 de boisseaux.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur ce point; la route canadienne aura toujours la préférence, parce qu'elle est la plus avantageuse et la plus courte.

Mais, monsieur l'Orateur, il convient aussi d'étudier la question au point de vue des marchandises qui sont exportées aux Etats-Unis, pour la consomnation dans ce pays. Lorsque l'honorable chef de l'opposition a pris la parole sur cette question, il a prétendu que notre politique devait tendre à développer le commerce interprovincial. Tout le monde est de cet avis; nous désirons tous favoriser le trafic interprovincial, de préférence au trafic avec tout autre pays, et je reconnais, avec mon honorable ami, que le marché intérieur est le plus avantageux pour les produits.

Mais je dois faire observer à l'honorable député que cette convention douanière ne vise que les produits naturels, et il ne voudra pas soutenir que la population du Canada peut consommer tous les produits naturels du pays.

L'honorable député de Brandon disait l'autre jour que la consommation intérieure absorberait 80 p. 100 de notre production. Il est assez difficile de se procurer des données exactes sur ce point, et de déterminer au juste la quantité de viande, d'oeufs, de fruits que consomme une population. Cela dépend beaucoup de la richesse de cette population; mais il existe un moyen infaillible de déterminer la quantité de blé que la population d'un pays consomme, et elle est de beaucoup inférieure à 80 p. 100 de ce que nous produisons.

Il y a trente ans, ou environ, on estimait que la consommation du blé était en moyenne de cinq boisseaux par tête, et je suis convaincu que cette moyenne est considérablement plus élevée aujour-d'hui. Je discutais la question, il y a quelques semaines, avec un minotier très en vue; il calcule que la consommation actuelle du blé est de 6 à 7 boisseaux par tête. Si on accepte ce calcul et si on porte la population du Canada à 8,000,000, on arrive à une consommation intérieure de 50,000,000 de boisseaux, et partant le Canada ne consommerait que la moitié de sa production de blé. Où ira l'excédent? Mon honorable ami me répondra que nous avons le marché anglais. En effet, le marché anglais est parfaitement en état d'absorber le surplus de notre production de blé, pendant plusieurs années à venir, bien que nous ayons la certitude que cette production sera bientôt décuplée.

Mais nous avons d'autres produits que le blé, que nous ne pouvons pas écouler sur le marché anglais, du moins avec la même facilité que sur le marché américain. L'honorable député de Brandon a parlé du foin de la province de Québec et a laissé entendre, sans trop vouloir l'affirmer, que l'exportation du foin est une mauvaise affaire pour le cultivateur.

Je puis assurer à mon honorable ami de Brandon qu'il ne s'exportera pas de foin provenant des versants des collines des cantons de l'Est et de la province de Québec; mais, ainsi que le ministre de l'Agriculture l'a rappelé à mon honorable ami de Brandon, nous avons dans la province de Québec des prairies naturelles, n'exigeant aucun labourage, et sur lesquelles le meilleur mil a pu être cultivé, non pas depuis cinquante, mais depuis cent ans. Sur les deux rives du lac Saint-Pierre, il y a des prairies naturelles qui ne sont élevées que de quelques pouces au-dessus du niveau de lac. Ces prairies sont inondées tous les ans, et comme chacun le sait dans la province, on ne cultive là que du foin et pas autre chose. Les comtés de Berthier, Maskinongé et Saint-Maurice, sur la rive Nord, et les comtés de Nicolet. Yamaska et Richelien, sur la rive Sud, sont situés de telle sorte qu'il y a là, peut-être mille cultivateurs de foin pour qui ce traité, si jamais il est ratifié, sera une faveur inappréciable. Dans le moment, ces cultivateurs ne peuvent pas vendre de foin aux

Etats-Unis parce qu'il y a un droit de \$4 par tonne. Que ce droit soit enlevé, et immédiatement un immense commerce surgira dans cette partie du pays, ainsi que cela s'est vu il y a quelque trente ans. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux oeufs, à la volaille et aux produits des mines. Pour toutes ces raisons, il est de notre avantage que nous ayons accès, non seulement au marché de la Grande-Bretagne, mais aussi au marché des Etats-Unis. L'honorable député de Brandon a prétendu que si nous adoptions ce traité, nous rendrions par là même inutiles les facilités de transport que nous nous sommes créées avec la Grande-Bretagne. Le même commerce continuera toujours, la seule différence étant que nous produirons plus qu'auparavant.

Il y a aussi le commerce du bétail. Autrefois, nous exportions beaucoup de bestiaux dans la Grande-Bretagne. Nous en exportons toujours, mais ce commerce n'est pas aussi considérable qu'il devrait l'être, car personne n'ignore qu'il a été constamment paralysé par l'embargo décrété il y a quelque vingt ans. Mais il y a tout près de nous, aux Etats-Unis, un marché facilement accessible pour tous les produits de nos éleveurs.

J'en arrive maintenant à un point très important. On a déclaré, au cours de ce débat, et la presse s'est faite l'écho de ces déclarations. (même, je pourrais ajouter que le bruit a aussi couru dans la Grande-Bretagne), que cet arrangement aurait pour résultat de mettre fin à toute possibilité de commerce mutuel préférentiel avec la Grande-Bretagne. Mon honorable ami de Brandon s'est lui-même rangé à cet avis, et plusieurs membres de cette Chambre ont aussi prétendu la même chose. Je nie formellement qu'il en puisse être ainsi. Bien plus, cela n'est pas même soutenable, et il suffit d'analyser de semblables prétentions pour que la fausse, é en soit démontrée. Les membres de la droite de cette Chambre, monsieur le président, n'ont jamais pris part, et ils ont toujours refusé de prendre part à la controverse qui dure depuis si longtemps en Angleterre sur la question du commerce mutuel préférentiel. Vous ne voulons prendre aucune part au débat entre réformistes et libre-échangistes. Nous avons cru que ce serait là manquer de déférence, et que c'était chose qui ne nous concernait nullement. Nous avons aussi pensé qu'en nous mêlant à cette controverse, soit d'un côté soit de l'autre, c'eût été de notre part faire acte d'indiscrétion et nous avons préféré observer le silence là-dessus après avoir soumis notre politique au peuple anglais. Or, quelle a été cette politique? Les ministres du Canada l'ont exposée à Londres, à la conférence de 1902, en ces

Les ministres du Canada ont déclaré que, s'ils pouvaient être assurés que le gouvernement impérial accepterait le principe du commerce préfé-

rentiel en général, et accorderait particulièrement aux produits alimentaires du Canada dans la Grande-Bretagne l'exemption des droits actuellement prélevés ou à être prélevés dans la suite, alors ils (les ministres du Canada) seraient prêts à alier encore plus loin et à mettre tout en oeuvre pour accorder aux manufacturiers anglais un surcroît d'avantages sur leurs concurrents étrangers au Canada.

Voila la politique qui a été exposée à la conférence impériale de 1902. Telle est encore la politique que nous voulons défendre, en cette année 1911, à la conférence qui doit prochainement avoir lieu. La gauche a prétendu que le présent arrangement rendrait impossible la réalisation de la politique que nous avons en vur à l'égard de la Grande-Bretagne. Comment peut-on sérieusement soutenir pareille thèse? A la conférence de 1902 les ministres canadiens ont déclare qu'ils étaient prêts à accorder à la Grande-Bretagne une préférence sur les produits manufacturés exportés au Canada, si, en retour, la Grande-Bretagne voulait nous accorder la préférence pour nos produits naturels exportés en Angleterre. La Grande-Bretagne n'exporte pas beaucoup de pioduits naturels; tout au contraire, elle en importe des quantités considérables. De notre côte, nous exportons, non pas des produits manufacturés, mais des produits naturels et nous importons des produits manufacturés pour un chiffre considérable. Or, comme nous n'avons accordé aux Etats-Unis la libre entrée de notre marché que pour leurs produits naturels, de même que nous n'avons aux Etats-Unis la libre entrée que pour nos propres produits naturels, je me demande en quoi tout cela pourrait concerner la Grande-Bretagne. Assurément, on ne saurait prétendre que notre commerce avec la Grande-Bretagne pourrait être ici en péril. Les producteurs des Etats-Unis pourront arriver sur notre marché avec leurs produits naturels, mais il est certain que l'Angleterre n'enverra jamais un minot d'aucune céréale en Canada. Cependant, l'Angleterre peut nous accorder la préférence pour nos produits naturels sur son marché si elle décide de changer sa politique, et alors nous serons prêts à lui accorder pour ses produits manufacturés un avantage correspondant. La politique du Canada, monsieur le président, est toujours précisément la même qu'il y a trois mois, alors que cet arrangement a été négocié. Bien plus, cette politique n'a pas varié depuis douze ans, et ce sera encore la politique du gouvernement canadien à la prochaine conférence impériole qui s'ouvrira au mois de mai. Que penser, alors, des cris, lamentations et imprécations que tout cela a soulevés de tous côtés! Assurément, la question n'a pas été examinée comme elle aurait dû l'être, car sans cela la réponse ne se serait pas fait attendre.

Il serait peut-être bon, au point où j'en suis — et comme je suis présentement à passer en revue toutes les objections qui ont été soulevées — que je prisse en considération un autre point qui a eu

le don de tirer des larmes à plusieurs de ces honorables membres de la gauche, je veux parler des conséquences de l'arrangement en ce qui concerne les nations les plus favorisées. Il existe d'anciens traités entre l'Angleterre et d'autres pays, dans lesquels il est stipulé, advenant que l'Angleterre ou l'une de ces coionies accorderait une préférence à un pays quelconque, que le même traitement devra être accordé à certaines nations avec lesquelles l'Angleterre a conclu ces anciens traités. Ces traités ont été dans le passé de si peu d'importance que nous ne nous en sommes jamais préoccupés. Quand, en 1896, nous nous sommes trouvés contrecarrés par le traité avec l'Allemagne et le traité avec la Belgique, nous avons demandé la dénonciation de ces traités. Les autres traités conclus avec d'autres pays ne nous nuisaient nullement, et nous ne nous en sommes point préoccupés. Cependant, et subitement, voilà que ces traités ont pris une énorme importance aux yeux de quelques-uns, et nous avons même entendu, il y a quelques jours, un des membres de la gauche affirmer que nous étions pour ainsi dire en passe d'ouvrir nos portes à l'univers entier. C'était là se servir d'un gros mot, mais nous allons examiner tout cela en détail et voir ce que ce mot-là représente en somme.

En ce qui concerne ces traités, "l'univers" comprend ici le Vénézuéla, la Suisse, la Suède, l'Espagne, la Russie, le Japon, le Danemark, la Colombie, la Bolivie (a-t-on jamais entendu parler d'aucun commerce avec la Bolivie?) l'Autriche-Hongrie et la République Argentine. Voyons donc ce que représente notre commerce avec ces pays.

L'année dernière, nous avons exporté en tout au Vénézuéla pour \$14,000 de marchandises, et nous en avons importé pour \$53,000, c'est-à-dire, pour un montant représentant le chiffre d'affaires de la première épicerie du coin. Et dans ces \$53.000 de notre commerce avec le Vénézuéla ne se tre ent aucuns des produits naturels mentionnés dans la convenvec les Etats-Unis. De la Suisse nous avons importé pour S. 3.000 de marchandises, et nous en avons exporté pour \$10,000, nos importations étant surtout des soies et des cotons et des produits manufacturés en soie et coton. Nos exportations en Suède, l'année dernière, se sont élevées à \$111,000, et nos importations à \$207,000, et il n'y a pas là pour un seul dollar de marchandises spécifiées dans la convention. Nous avons exporte l'année dernière en Espagne pour \$51,000 de marchandises, et nous en avons importé pour \$1,040,000. Ces importations comprenaient des fruits, mais il s'agissait d'oranges et de fruits des tropiques appartenant à une catégorie qui n'est pas mentionnée dans la convention. Avec la Russie, nos exportations se sont élevées l'année rnière à \$59,000, et nos importations à \$138,000, et je ne vois pas

là un seul article relevant du présent arrangement. Avec la Norvège et la Suède nos exportations se sont élevées à \$487,000 et nos importations à \$168,000. Il y a là un peu de poisson, et la Norvège retirerait avantage de la clause concernant l'entrée du poisson en franchise, et c'est là le premier article qui soit atteint. Il y a aussi un peu de commerce avec le Japon, mais peut-on vraiment s'imaginer que le Japon nous enverra jamais du blé, du beurre ou des céréales? Avec le Danemark nous avons fait quelques affaires, mais pas très considérables, nos exportations étant de \$425,000 et nos importations de \$86,000, et bien que le Danemark soit un pays exportateur de beurre, il n'est pas venu une seule livre de beurre danois au Canada. Avec la Colombie nos exportations ont été de \$42,000 et nos importations de \$28,000, mais il n'y avait rien de ce qui est mentionné dans l'arrangement. Quant à la Bolivie, nous ne faisons avec elle aucun commerce; nous n'en achetons rien et nous n'y exportons rien. Avec l'Autriche-Hongrie, nos importations ont été de \$1,410,000 et nos exportations de \$60,000. Les importations sont surtout des dentelles et des articles de ce genre. J'en arrive maintenant à la République Argentine. Nos exportations totales avec ce pays se sont élevées à \$2,869,000, et nos importations totales à \$2,181,000, mais je constate que nous n'avons pas importé de l'Argentine un seul article qui soit compris dans l'arrangement. C'est là, cependant, un pays producteur de blé et il en exporte; mais si jamais l'Argentine envoie du blé au Canada, je ne vois pas pour quelle raison le Canada n'enverrait pas à son tour du blé dans l'Argentine, de sorte que cette objection tombe d'elle-même et peut être entièrement mise de côté.

16. — LA RECIPROCITE NE DETRUIRA PAS NOS RESSOURCES NATURELLES.

On a aussi soulevé l'objection que cet arrangement était de nature à détruire nos ressources naturelles. Mon honorable ami de Toronto-nord s'est tout particulièrement indigné à ce sujet. Il a fait des frais d'éloquence et a demandé ce que nous avions voulu faire en établissant une commission de conservation de nos ressources naturelles, puis en portant ainsi une main sacrilège sur notre oeuvre. Je dois faire observer à mon honorable ami que la commission de conservation des ressources naturelles n'était pas du tout destinée à s'occuper de questions d'économie politique, mais de questions de science physique. L'honorable député nous a dit que notre devoir était de préserver nos ressources naturelles pour nos enfants et les enfants de nos enfants. Mais je lui demanderai de nous dire quel est l'objet de ces ressources naturelles. Le sol, les

eaux, les forêts, les minéraux ont été donnés à l'homme par le Créateur pour l'usage de l'homme, et toutes les nations civilisées s'en sont servies en conséquence. Pourquoi nos ancêtres ont-ils quitté leurs patries respectives et sont-ils venus en ce pays enlever le patrimoine des Indiens, si ce n'était dans le but de s'emparer des ressources naturelles du pays et de les faire servir à leur avantage.

Les Indiens étaient des gens selon le coeur de mon honorable ami de Toronto-nord: c'étaient de grands conservateurs des richesses naturelles. Ils les conservaient non pas pour eux-mêmes, mais pour leurs enfants et pour les enfants de leurs enfants. Ils n'en faisaient jamais grand usage. Ils habitaient un territoire où le minerai se trouvait en abondance; cependant, quand nos ancêtres arrivèrent en ce pays, ils constatèrent que les Indiens se servaient d'outils d'os et de pierre. Ils n'avaient jamais cultivé le sol, ils vivaient de chasse et de pêche. Ils passaient leur vie au milieu de forêts immenses sans jamais abattre un arbre pour se construire une maison; le pays qu'ils habitaient était sillonné des plus majestueux cours d'eau de l'univers, mais l'idée ne leur venait jamais de les utiliser pour faire tourner une roue; jamais même ils ne se servaient de l'eau pour laver. C'étaient donc des gens selon le coeur de l'honorable député de Toronto-nord,

Nos ancêtres, eux, émigrèrent au Canada dans le but de jouir des richesses naturelles du sol; par malheur, s'ils en ont usé, ils en ont aussi abusé. Le reproche que l'on a à faire au colon blanc, c'est d'avoir usé de ces richesses avec imprévoyance, d'en avoir gaspillé beaucoup plus qu'il n'en a fait servir à son propre avantage. On dit aujourd'hui du cultivateur canadien qu'il ne cultive pas le sol, mais qu'il l'épuise plutôt : de même on reproche à l'exploitant de nos forêts non pas de couper le bois comme il devrait le faire, mais d'en détruire beaucoup plus qu'il n'en utilise. C'est chose admise, je crois, que dans cette vallée de l'Ottawa, où l'exploitation forestière se pratique depuis un siècle, les exploitants ont gaspillé beaucoup plus de bois qu'il n'en ont sorti des forêts. La commission de conscrvation n'a pas d'autre but que d'apprendre aux exploitants des forêts, aux cultivateurs et aux autres citovens à utiliser les richesses naturelles de notre pays. Cette commission, que préside avec tant de talent mon honorable ami de Brandon, rendra donc un service signalé en apprenant à notre population à tirer parti de ces richesses avec assez de prévoyance pour que nous puissions les transmettre à nos fils et à nos petits-fils.

Mais quel rapport cela a-t-il avec la présente convention douanière? Au dire de mon honorable ami, les Américains vont s'emparer de nos richesses naturelles; eh bien! s'ils le font, ce sera en payant. Mais qu'ils le fassent ou ne le fassent pas, que la convention soit ratifiée ou rejetée, on n'en utilisera pas moins les richesses naturelles du pays, et je me plais à espérer qu'on le fera avec plus de prévoyance qu'à l'heure actuelle. Que mon honorable ami de Toronto-nord dissipe ses craintes à ce sujet.

17. — LA RECIPROCITE NE METTRA PAS NOS INDUSTRIES EN DANGER.

"LIBERTE POUR CHACUN, PRIVILEGES POUR PERSONNE".

Je passe à une objection plus importante, à la seule qui me paraisse avoir quelque force: c'est que la convention va mettre nos industries en danger. Comment cela? Cette convention porte surtout sur les produits naturels; elle ne vise aucun produit manufacturé, sauf les instruments aratoires. En négociant cette convention, nous nous en sommes rigoureusement tenus à la lettre de la résolution adoptée par le parti libéral à sa convention de 1893, alors qu'il se prononçait en faveur de l'établissement d'un régime de réciprocité à l'égard des produits naturels et de certains articles fabriqués, dont la liste avait été dressée après mure délibération. Pourquoi cette résolution comportait-elle une telle réserve? Pourquoi avionsnous déclaré en toutes lettres que si nous étions jamais appelés à négocier un régime de réciprocité, celui-ci embrasserait tous les produits naturels, mais ne viserait qu'un certain nombre d'articles manufacturés dont la liste serait dressée avec le plus grand soin? C'est parce que la réciprocité commerciale à l'égard des produits naturels est bien différente de celle qui se rapporte aux produits manufacturés. C'est pour cela que nous avons agi avec tant de circonspection. Je n'assistais pas à la conférence qui a eu lieu entre les deux honorables collègues qui siègent à mes côtés et M. Knox, mais pas n'est besoin d'un bien grand effort d'imagination pour supposer qu'ils avaient beaucoup plus d'intérêt à obtenir la réciprocité de commerce à l'égard des produits industriels qu'en matière de produits naturels; nos négociateurs, toutefois, ne voulurent pas acquiescer à un régime de réciprocité embrassant tous les produits industriels, et exigèrent que la convention douanière ne visât que les seules machines agricoles. Et il en fut ainsi.

En agissant de la sorte, nous ne sommes pas allés aussi loin, je le sais, qu'on aurait voulu en certains quartiers où l'on réclamait l'entrée en franchise des instruments aratoires; mais nous avons pensé qu'il n'était ni sage ni utile d'aller aussi loin que cela. Et pourquoi? C'est que les membres du cabinet, qui sont responsables devant le peuple, se rendent compte qu'en matière tarifaire il existe

une différence énorme entre les produits manufacturés et les produits naturels. Prescrire un droit ou établir un tarif protecteur est toujours chose facile, mais diminuer ou abolir un droit constitue toujours une tâche épineuse, et cela pour une raison que l'on connaît bien. Il est évident qu'en relevant les droits de douane ou en établissant un tarif protecteur, on crée immédiatement une atmosphère économique factice, et qu'en obligeant tout à coup les industries nées au sein de cette atmosphère et à la faveur d'un tel tarif, à faire face à l'abolition des droits de douane, on pourrait, en une seule nuit, faire perdre des millions et jeter sur le pavé des milliers d'ouvriers. Voilà pourquoi nous avons agi comme nous avons fait.

Nons n'avons abordé la négociation de cette convention qu'avec un soin et une circonspection extrêmes. A notre avènement au pouvoir, en 1896, nous avions le même problème à résoudre, il nous fallait tenir compte des mêmes exigences; aussi avons-nous pristoutes les précautions possibles, tout en faisant bénéficier le public — comme c'était notre devoir — d'une réduction des droits de douane, pour ne pas porter préjudice aux industries déjà établies, et je crois que nous y avons pleinement réussi.

Des VOIX:-Très bien! très bien!

Sir WILFRID LAURIER: Bien que la réciprocité commerciale avec les États-Unis fut inscrite à notre programme politique, nous avons eu soin de faire en sorte qu'elle ne fit tort à aucune industrie. La seule qui soit atteinte par la convention douanière est celle des machines agricoles; à l'égard de certaines de ces dernières les droits sont réduits de 17½ à 15 p. 100, tandis qu'en d'autres cas le droit est réduit de 20 à 15 p. 100. Pour ma part, j'aurais aimé à faire une réduction plus sensible, mais nous avons pensé qu'en agissant de la sorte nous nous montrerions peut-être injustes envers le grand nombre de ceux qui ont placé des capitaux dans cette industrie.

Le Gouvernement n'existe pas uniquement pour les cultivateurs, les industriels ou un groupe quelconque de la population; sa sollicitude doit s'étendre également aux manufacturiers, aux cultivateurs et à tous les éléments qui composent notre nation.

Des VOIX: Très bien! très bien!

Sir WILFRID LAURIER: Il ne devrait pas y avoir d'antagonisme entre les diverses classes de la société; il ne devrait pas exister de rivalité entre les manufacturiers et les cultivateurs. Le manufacturier est le meilleur ami du cultivateur, et le cultivateur est le meilleur ami du manufacturier. Qu'ils se donnent donc la main pour tirer parti de leur occupation respective. Quant à nous, voici quatorre ans que nous gérons les affaires du pays en nous efforçant de faire disparaître les rivalités entre les différentes classes de la société et de faire régner partout l'union et la concorde, nous inspirant sans cesse de cette devise: "Liberté pour chacun, privilèges pour personne." Telle a été notre ligne de conduite: nous n'en voulons pas d'autre.

Certains pensent que nous allons inconsidérément ruiner l'industrie et les capitalistes. Les capitalistes sont toujours hésitants; or le chef du Gouvernement et les ministres qui lui prêtent leur concours seraient indignes de la confiance de leurs concitoyens s'ils n'avaient pas toujours soin de veiller à ce que les capitaux placés dans une industrie de ce pays soient à l'abri de tout danger.

M. BURRELL: Mon très honorable ami me permettrait-il de lui poser une question? L'argument qu'il vient de formuler à l'égard des manufacturiers ne milite-t-il pas beaucoup plus fortement encore en faveur des horticulteurs fruitiers?

Sir WILFRID LAURIER: Pas du tout. Mon honorable ami observera que les produits industriels ne sont pas admis en franchise aux Etats-Unis, tandis que les fruits le sont.

M. R. L. BORDEN: Puis-je poser une question?

Sir WILFRID LAURIER: Une seule suffit, je crois.

M. R. L. BORDEN (Halifax): Je le crois, moi aussi.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne vois pas de mal à ce qu'on m'interrompe, mais quand on a la parole depuis assez longtemps et que l'on a hâte d'en finir, on ne se soucie guère d'engager avec un interrupteur une discussion qui vous fatiguerait davantage. Je dois cependant dire à mon honorable ami que lorsque la Chambre passera à l'examen, en comité général, des stipulations de la convention douanière, je me ferai un réel plaisir de répondre à toutes ces questions.

M. CURRIE (Simcoe): Si je ne me trompe, le règlement veut que lorsque la Chambre siège en comité et que l'on pose une question

à un ministre, celui-ci soit tenu de répondre et ne puisse contester à aucun député le droit de lui poser une question. Je n'avais jamais entendu dire rien de tel; c'est du nouveau.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Il n'existe pas de règle semblable. L'honorable député qui a la parole est le seul qui ait droit de traiter la questior. Il n'est permis à personne de l'interrompre en faisant soit une observation, soit une question. Ces interruptions sont fréquemment tolérées, et certains parlementaires les considèrent comme le piment de la discussion; mais elles ne peuvent avoir lieu qu'avec la permission de celui qui a la parole. A cet égard, il n'existe aucune différence entre un ministre et un simple député.

M. CURRIE (Simcoe): Monsieur le président, je m'incline volontiers devant votre décision, mais je dis que c'est une innovation apportée à notre procédure parlementaire.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Si l'honorable député n'accepte pas la décision du président, il lui est interdit de la discuter, mais il lui est permis d'en appeler à la Chambre.

Sir WILFRID LAURIER: Que mon honorable ami me permette de lui dire qu'il ne s'agit pas d'une innovation. Un ministre est tenu, cela va sans dire, de répondre aux questions, mais cela doit se faire en temps opportun; aussi quand le moment en sera venu, me ferai-je un plaisir de répondre. Avant de passer à un autre sujet, je dois faire observer que pour réaliser cet arrangement tarifaire nous n'avons rien négligé, que nous avons soigneusement tenu compte de tous les intérêts, nous inspirant du principe posé en 1896, à savoir qu'en toute entreprise la stabilité du tarif constitue un élément de succès.

18. — LA RECIPROCITE N'AFFECTERA EN AUCUNE FAÇON NOTRE AUTONOMIE.

J'arrive maintenant à la dernière des objections qu'on nous oppose. S'il est difficile d'apercevoir dans chaque ligne de la convention la cause latente, le commencement de la ruine de nos industries, il est encore beaucoup plus difficile d'y découvrir le germe fatal destiné à anéantir notre autonomie pour nous jeter ensuite dans le sein de la république américaine.

L'autonomie. Ils parlent de l'autonomie. Allons donc, l'année dernière encore, ils nous reprochaient de trop nous occuper de l'autonomie.

Cependant, soit qu'ils prônent l'autonomie, soit qu'ils la combattent, ils démontrent clairement, dans les deux cas, qu'ils n'ont jamais compris ou saisi le véritable sens du mot. Ce récent amour de l'autonomie, lorsqu'il est exposé sous son vrai jour, s'exprime généralement à peu près comme ceci: Cette convention ne met peutêtre pas en péril notre autonomie, mais ce n'est qu'un premier pas que d'autres suivront. Cette convention commerciale nous disentils, n'a trait qu'aux produits naturels; un autre fois, on l'étendra aux produits divers; cette démarche sera suivie de l'union commerciale, puis en fin de compte, de l'union politique. Une logique semblable nous mènera loin, n'importe où, vers n'importe quelle conclusion que l'espoir, la crainte ou tout autre sentiment pourra inspirer.

L'univers connaît depuis longtemps ce raisonnement. A-t-on jamais proposé dans aucun pays une réforme qui n'ait été aussitôt qualifiée de révolution par tous les groupes réactionnaires? La population de ce pays surtout connaît ce raisonnement depuis le commencement de l'ère du gouvernement responsable. Qu'on consulte les comptes rendus de nos discussions d'autrefois et l'on verra que, lorsque les réformateurs d'alors ont demandé le gouvernement responsable, tous les conservateurs ont critiqué le projet comme étant le premier pas vers l'annexion.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, dans cette circonstance, tout le parti conservateur ait obéi à ses anciens instincts de conservatisme. Tout observateur verra que la manière dont on combat la réforme que nous proposons insulte à l'intelligence et au caractère de la nation canadienne.

Quels sont les arguments qu'on invoque contre la convention pour justifier la prétention qu'elle constitue un premier pas vers la ruine de notre autonomie? On nous a dit que la convention pourra produire des résultats satisfaisants pendant un certain temps, mais qu'elle pourra être supprimée un jour et que sa suppression serait suivie du tarif protecteur élevé et que, dans cette occurence, la nation canadienne n'aurait pas assez de force vitale pour résister à la ruine commerciale et qu'elle serait obligée de chercher refuge dans la république américaine.

Voilà l'argument du chef de l'opposition et du représentant de Toronto-nord? Que disje? c'est même l'argument du député de Brandon qui, dans cette circonstance entre toutes, a désavoué les principes du libéralisme pour embrasser les doctrines du conservatisme.

Qu'on me permette de citer les conclusions adoptées par la chambre de commerce de Toronto — je les choisis parce qu'elles sont un résumé de tous les arguments qu'on a fait pleuvoir sur la Chambre. La troisième conclusion déclare que:

3 Tous les avantages qui découleraient actuellement de la convention pour une partie du Canada ou un groupe d'intéressés seront plus que contrebaiancés par la perte et le tort causés à d'autres milieux et à d'autres intéressés.

Voilà un aveu que la convention sera avantageuse au moins pour certains groupes de la population. Il peut y avoir une restriction, mais l'aveu n'en subsiste pas moins.

Et les quatrièmes et cinquièmes conclusions sont ainsi conçues:

- 4 Que la convention projetée affaiblirait les liens qui nuissent le Canada à l'empire.
- 5 Que, afin d'éviter la ruine commerciale qui résulterait au bout la quelques années si la convention prenaît fin et si les Etats-Unis appliquaient au Canada un tarif protecteur, notre pays serait obligé d'avoir avec eux des rapports commerciaux plus intimes qui affaibliraient davantage ces ilens et rendralent encore plus difficile la tâche d'éviter l'union politique avec les Etats-Unis,

Qu'on remarque bien ce langage. "Le Canada serait obligé d'avoir des rapports commerciaux plus intimes." Si le Canada y était obligé, pourquoi le serait-il? Il y a eu des nations qui, en présence d'une grande crise, d'une calamité nationale, se sont élevées à la hauteur des circonstances, et on a même vu des femmes jeter leurs joyaux et leurs parures dans la caisse commune pour la défense du pays. Cependant, les conservateurs canadiens nous disent que, s'il survenait une crise économique dont leur bourse aurait à souffrir, ils hésiteraient entre leur intérêt et leur patriotisme.

Les conservateurs d'il y a un demi-siècle étaient d'une plus rude étoffe. En 1854, le traité négocié par lord Elgin, sous le ministère de Francis Hincks, entraîna aussitôt la prospérité. Dix ans après, ce traité fut dénoncé et remplacé par un tarif protecteur élevé. A ce moment-là, les Canadiens ont-ils faibli? Ont-ils hésité? Ont-ils été obligés de nouer des relations plus intimes avec les Etats-Unis? Non, en présence de cette conduite, ils ont conçu et établi la Confédération canadienne.

Le traité de 1854 a été négocié par lord Elgin, je le répète, sous le ministère de Francis Hincks. Il a été ratifié par le premier gouvernement conservateur que nous ayons eu. Ce gouvernement était

dirigé par sir Allan Macnab, conservateur éprouvé, et l'un de ses membres était un jeune homme, John A. Macdonald. Sir Allan Macnab et John A. Macdonald ont-ils failli? Ont-ils dit à lord Elgin qu'ils ne conseilleraient pas de ratifier le traité de crainte que, s'il prenait fin subséquemment, la population canadienne ne fut obligée de nouer des relations plus intimes avec les Etats-Unis? Au contraire, ils conseillèrent à lord Elgin de ratifier le traité. Il ne leur vint jamais à l'idée que, même si le traité prenait fin, comme il a pris fin dix ans plus tard, un seul Canadien serait porté par la crise commerciale à changer d'allégeance.

Imaginons quel eut été l'entretien entre lord Elgin et ses conseillers, si au lieu d'avoir pour conseillers sir Allan Macnab et John Macdonald, il avait eu les chefs actuels de l'opposition, M. Borden et M. George Eulas Foster. "Monsieur", auraient-ils dit, "ne ratifiez pas ce traité." Lord Elgin leur aurait demandé: "Comment donc! le traité ne sera-t-il pas une cause de contentement pour la population?" "Oui", auraient-ils répondu, "mais, c'est cela même que nous redoutons. Il pourra nous amener la prospé l'ais, lorsque la prospérité sera venue, le traité pourra prendre dêtre remplacé par un tarif élevé et nous ne sommes pas certai l'avoir les jarrets assez solides ni l'épine dorsale assez ferme pour résister aux attaques des Américains."

Nous fermons l'oreille à cet avis des âmes timorées, nous préférons suivre l'exemple que nous ont donné les âmes fières d'il y a un demi-siècle. En jetant un coup d'oeil sur la situation, loin de partager les lugubres pressentiments relatifs aux conséquences de l'application non pas d'une doctrine nouvelle mais d'une politique ancienne. il me semble découvrir de nombreuses preuves que nos relations avec nos voisins entrent dans une nouvelle phase, et voir luire à l'horizon des jours plus brillants. Une chose est certaine et indéniable, c'est que les relations qui ont existé entre les deux pays depuis un demi-siècle, principalement depuis vingt ans et encore plus pendant les douze dernières années et qui ont presque atteint l'état aigu il y a un an, c'est que ces relations, dis-je, ont été une flétrissure pour la civilisation des deux pays. Elles équivalent presque à une déclaration de rupture des relations commerciales, en tant que les lois peuvent produire cette rupture.

Il est une autre chose incontestable, c'est que celui qui a porté le parti conservateur à l'apogée de sa puissance et de son prestige, celui dont le nom est encore vénéré, bien que son exemple ne soit pas imité, sir John A. Macdonald, a regretté et redouté cette situation. Il a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour la métamorphoser et l'améliorer. A cette fin, il a fait maints

sacrifices et c'est dans ce but qu'il a lancé son dernier appel au peuple canadien.

Il y a une autre chose qu'on ne saurait nier, c'est qu'en ce moment les penseurs de la république américaine sont de plus en plus d'avis que la ligne de conduite qu'ils ont suivie depuis un demisiècle a é é mauvaise, qu'elle leur a été préjudiciable ainsi qu'à nous, qu'elle en égoïste et mesquine, et ils sont prêts à revenir sur leurs pas et à lier avec nots des relations commerciales mutuellement avantageuses Lorsque nous sommes parvenus à cette étape, il est inconcevable qu'on aous dise que cette politique retrograde, longtemps mise en pratique par les Etats-Unis et qu'ils sont à la veille d'abandonner, devrait être la politique du Canada et que nous devrions poser en principe que nous n'aurons pas de rapports commerciaux avec eux. Cela est incroyable et cependant nous avons à plusieurs reprises entendu exprimer cette idée devant la Chambre. On nous dit qu'à moins que cette politique ne soit mise en vigueur, le Canada est exposé à des dangers et on nons prédit l'annexion si nous ne maintenons pas la doctrine de la cessation de nos rapoprts avec les Etats-Unis.

19. — L'ANNEXION.—FANTOME TROP CONNU POUR EFFRAYER.

L'annexion! Il fut un jour où une violente agitation en faveur de l'annexion régnait en ce pays, et cette agitation a été enrayée pour la première fois lorsque lord Elgin rapporta de Washington le traité de réciprocité de 1854. Dès lors le désir de l'annexion s'est constamment affaibli, au point qu'on n'en voit plus aucune trace nulle part au Canada.

Autrefois — et c'est un autre point de l'histoire — tons les citoyens américains étaient persuadés que la Confédération canadienne devait un jour former partie de la république. Les récents événements ont prouvé qu'il y a encore aux États-Unis des gens qui nourrissent cet espoir. Mais il y en a aussi qui commencent à comprendre que la république, bien que sa carrière ait été glorieuse, a encore plusieurs problèmes à résoudre, maints périls à affronter; et plusieurs d'entre eux commencent à se rendre compte que la solution de leurs épineux problèmes serait gravement compliquée, peut-être irrémédiablement compromise si le territoire de la république embrassait une autre étendne de ce pays aussi vaste, habitée par une population moins nombreuse, mais destinée à deveuir aussi nombreuse que la leur, ayant aussi ses problèmes à résoudre et dont l'union aux États-Unis ne ferait qu'accroître les embarras auxquels

la nation américaine doit faire face. Si mon humble voix pouvait se faire entendre d'une extrémité à l'autre du pays et si, sans forfanterie, elle pouvait se faire entendre au-delà de la frontière, je dirais à nos voisins les Américains: Quoique l'idée que le territoire de la république puisse couvrir tout le continent depuis le golfe du Mexique jusqu'à l'océan Arctique soit de nature à flatter votre vanité, souvenez-vous que nous, Canadiens, nous sommes nés sous le drapeau de nos ancêtres, drapeau sous lequel vous avez peut-être été oppumés, mais qui a été et est plus que jamais, pour nous, le symbole de la liberté.

Rappelez-vous que si vous avez fondé une nation en vous séparant de la mère patrie, nous, Canadiens, avons entrepris d'en fonder une sans nous séparer d'elle: rappelez-vous que dans cette tâche nous sommes déjà très avancés; que nous avons nos institutions, une entité comme peuple, et tout ce qui constitue une patrie, et qu'à cette patrie nous sommes tout autant dévoués que vous l'êtes à la vôtre. Rappelez-vous que le sang qui coule dans nos veines vaut tout autant que le vôtre; que si vous êtes un peuple fier, nous le sommes autant que vous, bien que nous ne soyons pas aussi nombreux, et que nous préférerions la mort à la perte de notre existence nationale. Si mes amis les Américains étaient à portée de ma voix je leur dirais: Il y a un spectacle encore plus noble que celui d'un continent uni, un spectacle qui étonnerait le monde par sa nouveanté et sa grandeur, le spectacle de deux peuples vivant l'un à côté de l'autre, sur une frontière de près de 4,000 milles de longueur, frontière à peine visible en plusieurs endroits, sans un canon montrant sa gueule menaçante à l'autre côté de la frontière, sans une forteresse d'un côté ni de l'autre, sans aucen armement, mais vivant en harmonie, dans une confiance mutuelle, et sans aucune autre rivalité qu'une généreuse émulation dans le commerce et les arts de la paix. Au peuple canadien je dirai que s'il nous est possible d'établir des relations de ce genre entre ce peuple jeune et grandissant et la puissante république américaine; le Canada aura rendu à la vieille Ângleterre, la mère de ces nations, et à tout l'empire anglais, un service sans égal dans ses effets immédiats et surtout dans ses conséquences au point de vue de l'avenir.



